
SEANCE DU 4 JANVIER 2012

DÉCISION N° 2012 / 05 / LELA / 5

**PROJET DE RECONSTRUCTION DE LA LIGNE
DE GRAND TRANSPORT D'ELECTRICITE
ENTRE LILLE ET ARRAS**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et son article R.121-7,
 - vu la lettre de saisine en date du 29 novembre 2010, reçue le 30 novembre 2010 du Président de RTE (Réseau de transport d'électricité) et le dossier joint relatif au projet de reconstruction de la ligne de grand transport d'électricité (400 000 volts) entre Lille (poste d'Avelin) et Arras (poste de Gravelle),
 - vu sa décision n° 2011/01/LELA/01 du 5 janvier 2011 décidant l'organisation, d'un débat public, sa décision n° 2011/05/LELA/02 du 2 février 2011 nommant Michel GIACCOBINO, président de la commission particulière et sa décision n° 2011/53/LELA/4 du 6 juillet 2011 fixant le calendrier du débat,
-
- sur proposition de M. Michel GIACOBINO,
 - après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

De reporter la date de clôture du débat du 3 février 2012 au 13 février 2012.

Le Président


Philippe DESLANDES